



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 3.2 de l'ordre du jour provisoire

GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Sixième session

Rome, 14-16 novembre 2012

ACTIVITÉS DE LA FAO À L'APPUI DE LA MISE EN ŒUVRE DU DEUXIÈME PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Table des matières

	Pages
I. INTRODUCTION	2
II. DEUXIÈME PLAN D'ACTION MONDIAL ET SON COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE.....	2
III. ACTIVITÉS DE LA FAO À L'APPUI DE LA MISE EN ŒUVRE DU DEUXIÈME PLAN D'ACTION MONDIAL	2
A. CONSERVATION <i>IN SITU</i> ET GESTION À LA FERME.....	3
B. CONSERVATION <i>EX SITU</i>	5
C. UTILISATION DURABLE.....	5
D. RENFORCEMENT DURABLE DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES ET HUMAINES	8
IV. INDICATIONS QUE LE GROUPE DE TRAVAIL EST INVITÉ À DONNER.....	10

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

I. INTRODUCTION

1. À sa treizième session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) a approuvé le deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le deuxième Plan d'action mondial), accueillant avec satisfaction cette importante contribution aux efforts mondiaux déployés en faveur de la conservation et de l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA)¹. Comme l'a demandé la Conférence à sa trente-septième session, le Conseil de la FAO a adopté le deuxième Plan d'action mondial à sa cent quarante-troisième session, tenue en novembre 2011².
2. La Commission a également encouragé la poursuite des activités relatives aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier pour ce qui concerne la conservation *in situ* des RPGAA et leur gestion à la ferme, la sélection végétale et les systèmes semenciers, les mécanismes nationaux d'échange d'informations sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial et le Mécanisme de facilitation du Plan d'action. Ces initiatives apportent une contribution directe à la mise en œuvre de certaines des activités prioritaires du deuxième Plan d'action mondial.
3. Le présent document contient des informations concernant les mesures prises par la FAO pour donner suite aux demandes de la Commission. Il fait le point des travaux en cours et des progrès accomplis depuis la dernière session de la Commission et invite le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Groupe de travail) à donner des indications concernant la poursuite des travaux dans ces divers domaines, notamment à l'appui de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial.

II. DEUXIÈME PLAN D'ACTION MONDIAL ET SON COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE

4. Comme demandé par la Commission³, la FAO a élaboré un compte rendu synthétique du deuxième Plan d'action mondial qui a été publié dans toutes les langues officielles de l'Organisation. Ce document, tout comme le Plan d'action, fait actuellement l'objet d'une large diffusion par le biais des circuits de distribution de la FAO. Un site web spécialement consacré au deuxième Plan d'action mondial et offrant divers outils de communication, y compris des présentations multimédias, est également disponible⁴.

III. ACTIVITÉS DE LA FAO À L'APPUI DE LA MISE EN ŒUVRE DU DEUXIÈME PLAN D'ACTION MONDIAL

5. La FAO fournit aux États Membres, sous l'égide de la Commission, une assistance technique et stratégique aux fins de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial au niveau national. Dans le cadre de l'Objectif stratégique de l'Organisation relatif à l'intensification durable de la production végétale⁵, les unités techniques compétentes aident les pays à renforcer leurs capacités dans les domaines de la conservation des plantes, de la sélection végétale et des systèmes semenciers. Ce soutien consiste dans le renforcement des capacités des programmes nationaux, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques semencières et de stratégies relatives aux RPGAA, la publication d'outils et de directives techniques et la promotion de partenariats et de collaborations. La FAO facilite également le suivi des activités relatives aux RPGAA menées dans le cadre du Système mondial d'information et

¹ CGRFA-13/11/Rapport, paragraphes 21-22.

² CL 143/REP, paragraphe 43; *Annexe B*.

³ CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 22.

⁴ Accessible aux adresses suivantes: <http://www.fao.org/agriculture/crops/themes-principaux/theme/seeds-pgr/fr/> et <http://www.pgrfa.org/gpa/gpa.htm>

⁵ C 2011/3 – Plan à moyen terme 2010-13 (*révisé*) et Programme de travail et budget 2012-2013

d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques (SMIAR)⁶ et des mécanismes nationaux d'échange d'informations⁷ et abrite le Mécanisme de facilitation du Plan d'action⁸. Ces activités sont financées par des ressources du Programme ordinaire de la FAO et des fonds extrabudgétaires, en collaboration avec un éventail de partenaires parmi lesquels figurent les centres du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), les réseaux régionaux, les centres nationaux de recherche agricole, le secteur privé et les organisations de la société civile.

6. Le deuxième Plan d'action mondial offre l'occasion d'appeler l'attention des communautés, aux niveaux national, régional et international, sur la valeur des RPGAA et leur contribution potentielle en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, d'une agriculture durable et de l'adaptation au changement climatique. Un certain nombre d'initiatives portant sur ces thèmes ont été lancées en collaboration avec les secrétariats de la Commission et du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Traité international) et les centres du GCRAI. Néanmoins, il est nécessaire de favoriser l'établissement de nouveaux partenariats et de renforcer les liens avec toutes les organisations compétentes, en particulier la Convention sur la diversité biologique (CDB). En août 2011, la FAO a informé les points focaux nationaux de la CDB des principaux cadres et initiatives stratégiques relatifs aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture déjà mis en place au niveau international. Elle les a encouragés à travailler en collaboration plus étroite avec leurs homologues dans les différents secteurs connexes⁹, en particulier dans le cadre du processus de mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité¹⁰.

7. Des ressources supplémentaires doivent être mobilisées afin de promouvoir les interactions et les partenariats aux niveaux régional et sous-régional et pour renforcer les activités relatives aux RPGAA aux fins de la mise en œuvre intégrale du deuxième Plan d'action mondial. L'engagement au niveau régional doit aussi être renforcé, en consolidant davantage les partenariats noués avec les entités régionales, en particulier l'Union africaine, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Organisation de coopération économique (OCE), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et le Système d'intégration centraméricain (SICA). Des ressources sont nécessaires au niveau national pour financer un processus de renforcement des capacités à la fois participatif et piloté par les pays, ainsi que des investissements dans des stratégies globales intéressant ce secteur.

A. CONSERVATION *IN SITU* ET GESTION À LA FERME

8. La Commission, à sa treizième session ordinaire, a réaffirmé la nécessité de faire une plus grande place aux espèces cultivées qui sont fondamentales pour la sécurité alimentaire et à la gestion à la ferme des RPGAA, et de renforcer la collaboration et la coordination aux niveaux national, régional et mondial dans ces domaines. À cet égard, elle a reconnu qu'il était important de créer un réseau mondial pour la conservation *in situ* et la gestion à la ferme des RPGAA, en collaboration avec le Secrétariat du Traité international, la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes de la CDB et d'autres parties prenantes concernées. Il a également été demandé à la FAO de donner des précisions concernant les moyens à mettre en œuvre et les possibilités à exploiter aux fins de la mise en place d'un tel réseau, pour examen par la Commission¹¹.

⁶ <http://apps3.fao.org/wiews/wiews.jsp>.

⁷ <http://www.pgrfa.org/gpa/selectcountry.jsp>.

⁸ http://www.globalplanofaction.org/index_fr.jsp.

⁹ À savoir les coordonnateurs nationaux pour la gestion des ressources zoogénétiques; les points focaux nationaux pour l'élaboration des rapports nationaux sur les ressources génétiques forestières; les points focaux nationaux pour les ressources phytogénétiques; les points focaux nationaux du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture; et les points de contact de la Convention internationale pour la protection des végétaux.

¹⁰ <http://www.cbd.int/nbsap/>.

¹¹ CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 41.

9. Donnant suite à la demande de la Commission, la FAO a continué à renforcer sa collaboration dans ce domaine avec des partenaires régionaux en Europe, en Asie et en Amérique latine, principalement dans le cadre de consultations techniques et de projets visant à promouvoir l'exploitation de la diversité locale et des espèces sauvages apparentées. La boîte à outils pour la conservation *in situ* des espèces sauvages apparentées et la gestion à la ferme des RPGAA¹², qui fournira aux pays des moyens et des méthodes utiles pour le renforcement des programmes nationaux, sera prête d'ici à 2013. Des ressources extrabudgétaires seront nécessaires pour pouvoir la valider sur le terrain et la diffuser dans toutes les langues officielles de l'Organisation.

10. Par ailleurs, des consultations ont eu lieu avec divers partenaires – y compris les secrétariats du Traité international, de la Commission et de la CDB, Bioversity International, l'Union internationale pour la conservation de la nature et le monde universitaire – afin d'étudier les voies et moyens pouvant mener à la mise en place d'un réseau mondial pour la conservation *in situ* et la gestion à la ferme des RPGAA. Il ressort de ces consultations qu'un mécanisme tel qu'une plateforme mondiale ou un réseau permettrait de faire prendre conscience de la valeur et de la nécessité de la conservation *in situ* des RPGAA et de leur gestion à la ferme, et de renforcer la collaboration entre les parties prenantes œuvrant dans ce domaine. Un certain nombre d'initiatives internationales et de programmes nationaux visent à promouvoir la conservation *in situ* et la gestion à la ferme¹³, en particulier le Programme de travail de la CDB sur les aires protégées, les Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial de la FAO, les sites du Patrimoine mondial et du Réseau des réserves de biosphère de l'UNESCO et le Fonds de partage des avantages du Traité international, mais il est nécessaire de mieux coordonner ces initiatives et programmes pour enrayer l'appauvrissement rapide de la diversité des cultures dans les champs des agriculteurs et assurer la conservation des espèces sauvages apparentées dont le patrimoine génétique est important. Les consultations ont également permis de dégager les principales différences entre la conservation *in situ* des espèces sauvages apparentées et la gestion à la ferme des RPGAA, et d'insister sur la nécessité de tenir compte, au moment de l'établissement d'un réseau mondial, des disparités existant dans ces deux domaines au niveau des méthodes employées, des cibles visées et des parties prenantes concernées.

11. S'agissant de la conservation *in situ* des espèces sauvages apparentées, une étude détaillée recensant les sites hautement prioritaires aux fins de la conservation *in situ* de 14 réservoirs génétiques prioritaires a été présentée à la Commission. Une méthodologie pour l'établissement de réserves génétiques mondiales des espèces sauvages apparentées, dans la mesure des ressources disponibles, y était également proposée¹⁴. Les stratégies et les mécanismes relatifs à la gestion à la ferme des RPGAA sont toutefois plus complexes et font intervenir de nombreux spécialistes aux niveaux communautaire, national et régional. Une étude portant spécifiquement sur la gestion à la ferme de ces ressources a donc été mise en route. Il s'agit de travailler en collaboration avec les décideurs et les spécialistes de la gestion à la ferme afin d'évaluer les options envisageables aux fins de l'établissement d'un réseau mondial. Cette étude devra donc :

- donner une vue d'ensemble des activités de gestion à la ferme aux niveaux mondial, régional et national;
- examiner les liens existant entre les initiatives de gestion à la ferme et les programmes nationaux relatifs aux RPGAA; et
- recenser les besoins relatifs au renforcement des initiatives de gestion à la ferme et les mécanismes de soutien à mettre en place à cet effet.

12. Les résultats de cette étude permettront d'étayer les travaux d'une consultation technique sur ce thème qui aura lieu à Rome le 13 novembre 2012. Il s'agira à cette occasion d'examiner les objectifs, les options, les voies et les moyens envisageables aux fins de l'établissement d'un réseau mondial et

¹² Intitulée provisoirement « Outils et directives pour la conservation *in situ* et la gestion à la ferme des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ».

¹³ Chapitre 2, « L'état de la gestion *in situ* », dans: *Le Deuxième Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. FAO, Italie, 2010.

¹⁴ *Establishment of a Global Network for the In Situ Conservation of Crop Wild Relatives: Status and Need* www.fao.org/docrep/013/i1500e/i1500e18a.pdf

d'élaborer une feuille de route à cet effet. La participation et l'engagement des programmes nationaux relatifs aux RPGAA et de spécialistes œuvrant dans ce domaine au niveau communautaire seront essentiels à cet égard, tout comme la disponibilité de ressources suffisantes.

B. CONSERVATION *EX SITU*

13. Donnant suite à la demande de la Commission¹⁵, la FAO a élaboré le *Projet de normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*¹⁶ pour examen et mise au point par le Groupe de travail, qui souhaitera peut-être recommander ces normes à la Commission pour adoption. Les normes applicables aux banques de gènes couvrent les plantes à semences orthodoxes et non orthodoxes et les espèces obtenues par multiplication végétative. Dans les pays en développement, la mise en application de ces normes demandera un renforcement des capacités au niveau national et la disponibilité de ressources financières.

C. UTILISATION DURABLE

Renforcement de la sélection végétale

14. La Commission, à sa dernière session, a insisté sur le rôle de la sélection végétale dans l'instauration de la sécurité alimentaire face au changement climatique et à d'autres menaces d'apparition récente, et a réaffirmé qu'il était important de poursuivre les travaux relatifs à l'utilisation durable des RPGAA, pour soutenir la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial¹⁷. Elle a souligné le rôle précieux que jouait à cet égard l'Initiative de partenariat mondial pour le renforcement des capacités de sélection végétale. La Commission a également demandé à la FAO de poursuivre ses activités à l'appui d'une intensification durable des cultures et de s'employer à resserrer les liens entre la conservation du matériel phylogénétique, la sélection végétale et les systèmes semenciers.

15. Depuis la dernière session de la Commission, un certain nombre d'activités ont été mises en route en vue d'accroître l'importance de l'utilisation durable des RPGAA et de renforcer le rôle de la sélection végétale. Un cours de formation en ligne sur la présélection pour une utilisation efficace des ressources phylogénétiques¹⁸ a été mis au point dans le cadre de l'Initiative de partenariat mondial, en collaboration avec un certain nombre de partenaires. L'objectif était de doter les conservateurs de matériel génétique et les sélectionneurs des compétences requises pour identifier des variations héréditaires utiles et les introduire dans de nouvelles lignées d'élite. Cette ressource est disponible en ligne et a également fait l'objet d'une large diffusion sous forme de CD-ROM. Plusieurs activités conjointes ont été menées dans le cadre de projets, en collaboration avec la Division mixte FAO-AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture et le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, en vue d'améliorer l'utilisation du matériel génétique conservé et pour promouvoir de nouvelles variétés de plantes cultivées polyvalentes pour la production de biomasse et de fourrages, respectivement. Un atelier technique a été organisé à Rome du 25 au 27 juin 2012, conjointement avec l'organisation EPSO (*European Plant Society Organisation*), afin de promouvoir l'établissement de partenariats permettant de mettre à profit les outils scientifiques et technologiques les plus appropriés pour mettre au point des variétés de plantes cultivées bien adaptées à l'Afrique en tirant parti des possibilités offertes par les RPGAA¹⁹. Les participants ont reconnu que les possibilités d'un renforcement de la collaboration entre les scientifiques et les institutions d'Europe et d'Afrique

¹⁵ CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 30.

¹⁶ CGRFA/WG-PGR-6/12/4.

¹⁷ CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 39.

¹⁸ « *Pre-breeding for Effective Use of Plant Genetic Resources* »: <http://km.fao.org/gipb/e-learning/gipb-pre-breeding-course/en/>.

¹⁹ Consultation FAO-EPSO – *Plant Sciences for Sustainable Crop Production: Strengthening Partnerships between Europe and Developing Countries*, 25-27 juin 2012, Rome (Italie).

subsaharienne étaient considérables et ont insisté sur la nécessité de nouer des partenariats durables portant sur les mêmes thèmes ou sur des sujets complémentaires. Un appui technique a également été fourni à une consultation en ligne organisée par le Secrétariat du Traité international et visant à tracer la voie pour ses activités en faveur de l'utilisation durable des RPGAA (Article 6)²⁰.

16. La Commission a également demandé à la FAO d'élaborer un projet de directives, applicables à des secteurs choisis, concernant la caractérisation moléculaire des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture²¹. S'agissant des RPGAA, un certain nombre de directives ont déjà été publiées, y compris par Bioversity International²² et par l'Union pour la protection des obtentions végétales (UPOV)²³. Celles-ci complètent les protocoles déjà établis pour les techniques moléculaires qui sont largement disponibles dans la littérature scientifique^{24,25}.

17. Afin que les variétés de plantes cultivées les plus adaptées, et donc susceptibles d'être aisément adoptées, puissent être déployées dans les champs des agriculteurs, il est essentiel que la mise en application des nouvelles méthodologies, y compris les biotechnologies, aille de pair avec la prise en compte des exigences des cultivateurs dans les programmes d'amélioration des cultures. La sélection végétale participative permet indéniablement d'améliorer le taux d'adoption de nouvelles variétés²⁶, mais on déplore l'absence de directives et de protocoles pour l'intégration des techniques de sélection moléculaire dans les programmes de sélection végétale participative intéressant les systèmes de production agricole à petite échelle.

Diversification des cultures et plantes cultivées sous-exploitées

18. À sa précédente session, le Groupe de travail a été informé que la FAO était en train d'élaborer, en collaboration avec des partenaires et institutions nationaux, régionaux et internationaux, un atlas illustré de l'agrobiodiversité en Afrique visant à faire mieux connaître et comprendre l'importance du rôle des fruits et légumes prometteurs, menacés et sous-exploités en Afrique tropicale. Le premier volume consacré aux fruits et légumes prometteurs, menacés et sous-exploités en Afrique est en voie d'achèvement. Le consortium informel sur la diversité au service du développement, *Diversity for Development Alliance*, a été lancé en 2012 en collaboration avec l'Initiative mondiale pour l'horticulture (GlobalHort), lors du deuxième atelier international pour la promotion de l'agrobiodiversité, qui a eu lieu au siège de la FAO, à Rome²⁷. Cette initiative, qui réunit un large éventail de parties prenantes, est soutenue par le Forum mondial de la recherche agricole (FMRA) et le Traité international²⁸. Par ailleurs, les préparatifs en vue de l'Année internationale du quinoa 2013 sont en cours. D'autres initiatives – orientations, activités de promotion et actions concertées – doivent être mises en œuvre pour promouvoir les avantages et les débouchés que les communautés rurales et les

²⁰ CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 39.

²¹ CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 46.

²² Spooner D., R. van Treuren et M.C. de Vicente. 2005. *Molecular markers for genebank management*. IPGRI Technical Bulletin n° 10. Institut international des ressources phylogénétiques, Rome (Italie).

²³ UPOV. 2010. *Guidelines for DNA-Profiling: Molecular Marker Selection and Database Construction* ("BMT Guidelines"). Union internationale pour la protection des obtentions végétales Genève (Suisse).

²⁴ AIEA 2002. *Mutant Germplasm Characterization Using Molecular Markers: A Manual*. Agence internationale de l'énergie atomique, Vienne (Autriche).

²⁵ de Vicente, M.C. et Fulton T. 2003. *Using molecular marker technology in studies on plant genetic diversity*. Illus. Nelly Giraldo. IPGRI, Rome (Italie) et Institute for Genetic Diversity, Ithaca, New York (États-Unis).

²⁶ S. Ceccarelli, E.P. Guimarães, E. Weltzien, *Plant breeding and farmer participation*, FAO (Italie), 2009.

²⁷ *Development Opportunity of Crop Networks for Promotion of Agro-biodiversity*, 10-11 janvier 2012, FAO (Italie). <http://www.globalhort.org/activities/advocacy/>

²⁸ À ce jour, l'Initiative rassemble les entités suivantes: GlobalHort, Réseau international sur le bambou et le rotin (INBAR), Crops for the Future (CFF), Ressources végétales de l'Afrique tropicale (PROTA), Plateforme de recherche en agrobiodiversité (PAR), AVRDC – The World Vegetable Center, PROLIINOVA, FMRA, Association des institutions de recherche agricole du Proche-Orient et d'Afrique du Nord (AARINENA), Association des institutions de recherche agricole de l'Asie et du Pacifique (APAARI), Forum pour la recherche agricole en Afrique (FARA), Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que l'équipe de travail sur l'amélioration des moyens d'existence par la diversification des cultures, établie au sein de la Division de la production végétale et de la protection des plantes (gestion) de la FAO.

petits exploitants agricoles peuvent tirer de la diversification des variétés des agriculteurs et des plantes cultivées sous-exploitées.

Renforcement des systèmes semenciers

19. La Commission, à sa dernière session, a reconnu les efforts déployés en collaboration avec les États Membres, les organisations internationales compétentes et d'autres partenaires pour renforcer les systèmes semenciers aux niveaux national, régional et mondial et faciliter l'accès des agriculteurs aux semences de qualité d'une vaste gamme de variétés de cultures acclimatées²⁹. Elle a demandé à la FAO de continuer à fournir une assistance technique et stratégique en vue du renforcement du développement des secteurs semenciers et des partenariats établis aux niveaux national et régional pour la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial, ainsi que pour améliorer la capacité d'adaptation au changement climatique, en faveur notamment des petits exploitants agricoles³⁰.

20. La FAO a poursuivi ses activités d'appui à la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial, en collaboration avec les États Membres et des partenaires, dans divers domaines liés au renforcement des politiques et des capacités. Il s'agissait d'apporter un soutien aux systèmes semenciers et aux entreprises du secteur et de faciliter l'accès des agriculteurs à des variétés hautement performantes en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Le recours conjugué à des projets de coopération technique et à des fonds fiduciaires a permis de mettre en œuvre un certain nombre de projets visant à élaborer des politiques et des réglementations relatives aux semences, et/ou à les réviser, afin de renforcer les institutions et favoriser la mise en place d'entreprises semencières locales³¹. Un projet de guide pour l'élaboration des politiques semencières nationales, mis au point dans le cadre de diverses consultations entre parties prenantes organisées en collaboration avec les centres du GCRAI compétents, les unités techniques de la FAO et un certain nombre d'associations semencières nationales et régionales³², est présenté dans le document portant la cote CGRFA/WG-PGR-6/12/Inf.3. Les partenariats noués avec la Fédération internationale des semences (FIS), l'Association internationale d'essais de semences (AIES), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'UPOV, ont été renforcés afin d'aider les pays³³ à élaborer des cadres réglementaires et à renforcer les capacités requises aux fins de la création de nouvelles industries semencières et pour la fourniture de semences de qualité aux petits exploitants agricoles.

21. Un certain nombre de projets régionaux visant à renforcer les systèmes semenciers locaux sont en cours d'exécution en Afrique de l'Ouest, en Amérique centrale et en Amérique du Sud³⁴. Plusieurs études de cas portant sur les entreprises semencières africaines³⁵ ont été publiées et un examen de la production communautaire de semences est en cours. Pour faire face aux catastrophes dans une perspective à long terme, la FAO encourage également le recours à des méthodes d'évaluation des systèmes semenciers plus efficaces, permettant d'améliorer les interventions d'urgence prévoyant la

²⁹ CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 38.

³⁰ CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 40.

³¹ En 2011-2012, un soutien a été apporté à des initiatives nationales d'examen des politiques semencières ou de création de nouvelles entreprises en Afghanistan, au Bénin, au Burkina Faso, au Liban, en Mauritanie, en Sierra Leone et au Togo.

³² Atelier sur les politiques semencières pour la région de l'Asie centrale, 12-13 octobre 2011, Turquie; Atelier sur les politiques semencières pour l'Afrique de l'Ouest, 5-6 mai 2011, Bénin; Atelier d'experts sur les politiques semencières, 28-30 mars 2010, Italie.

³³ Les pays pilotes sont la Tanzanie, le Ghana et le Sénégal.

³⁴ a) Projet GCP/RLA/182/SPA (Guatemala, Honduras, El Salvador, Nicaragua, Costa Rica, Panama et Belize) « *Reforzamiento de las políticas de producción de semillas de granos básicos en apoyo a la agricultura campesina para la seguridad alimentaria en países miembros del Consejo Agropecuario Centroamericano* »; b) Projet GCP/RLC/183/SPA « *Programa de apoyo a la agricultura familiar campesina en Perú, Bolivia y Ecuador para mejorar la disponibilidad, el acceso y el uso de semillas de calidad en las zonas Alto Andinas* »; c) Projet GCP/RAF/453/SPA « *Improving Rice Production in West Africa in Response to Rising of Food Prices* ».

³⁵ P. Van Mele, J.W. Bently (Editor), Robert G. Guéi *African Seed Enterprises: Sowing the Seeds of Food Security*, FAO, 2011, Italie.

fourniture de semences. En 2011-2012, des évaluations de la sécurité des systèmes semenciers ont été effectuées au Darfour, au Soudan du Sud et au Soudan³⁶.

22. Des travaux sont également en cours afin de renforcer les systèmes semenciers face au changement climatique conformément aux principes de l'intensification durable des cultures. Dans un premier temps, il s'agira de recueillir des données de référence pour évaluer les besoins des pays et mesurer les effets de l'évolution du climat sur les systèmes semenciers nationaux et locaux. Une étude de la capacité d'adaptation potentielle des systèmes semenciers existants face au changement climatique a été récemment mise en route³⁷.

D. RENFORCEMENT DURABLE DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES ET HUMAINES

Stratégie nationale en matière de RPGAA

23. La Commission, à sa dernière session, a réaffirmé la nécessité de resserrer les liens entre la conservation, la sélection végétale et les systèmes semenciers aux fins d'une gestion durable des RPGAA³⁸. Des activités sont menées actuellement en Afrique³⁹, aux niveaux national et régional, afin d'aider les pays dans l'élaboration de stratégies nationales visant à gérer les RPGAA selon une approche axée sur un continuum d'interventions couvrant la conservation, la sélection végétale et les systèmes semenciers, à l'appui des systèmes de production agricole⁴⁰. Une stratégie nationale en matière de RPGAA est le modèle à suivre pour la mise en œuvre concertée d'activités prioritaires à mener dans des délais précis, pour le recensement des responsabilités et leur attribution aux principales parties prenantes et pour la mise en place d'un mécanisme de gouvernance permettant de tirer parti des ressources phytogénétiques, tout en les préservant, pour concrétiser les objectifs fixés au niveau national en matière de production agricole. Par ailleurs, elle peut servir de base aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de législations et de politiques pertinentes. Des directives visant à aider les pays dans la mise au point d'une stratégie nationale en matière de RPGAA sont en cours d'élaboration. Des ressources sont nécessaires, ainsi qu'une aide de la part des parties prenantes nationales, pour la définition de ces stratégies et leur mise en œuvre dans le cadre des systèmes nationaux.

Mécanismes nationaux d'échange d'informations

24. La Commission, à sa dernière session, a souligné l'importance des mécanismes nationaux d'échange d'informations et s'est félicitée de leur renforcement. Elle a aussi insisté sur la nécessité de lier les systèmes d'information à l'élaboration du Système mondial d'information du Traité international⁴¹.

25. Depuis la dernière session de la Commission⁴², des progrès ont été accomplis dans la mise en place de mécanismes nationaux d'échange d'informations, aussi bien en Afrique et en Amérique du Sud, moyennant des fonds du Programme ordinaire de la FAO, qu'en Asie⁴³, grâce à des ressources

³⁶ *Seed Security Assessment Report for Dafur Region, Sudan*. FAO, 2011, Italie. *Seed Security Assessment Southern Sudan*. FAO, 2010, Italie.

³⁷ *Adaptation to climate change in the context of seed system development*. Disponible en ligne à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/agriculture/crops/themes-principaux/theme/seeds-pgr/fr/>.

³⁸ CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 40.

³⁹ a) Projet TCP/RWA/3401 « *Preparation of a National PGRFA Strategy in Rwanda* »; et b) Projet TCP/SFS/3402 « *Support for the development of national strategies for plant genetic resources for food and agriculture in six countries within SADC* » (Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Tanzanie et Zambie).

⁴⁰ Chikelu Mba, Elcio P. Guimaraes, Gouantoueu R. Guei, Clair Hershey, Michela Paganini, Barbara Pick et Kakoli Ghosh. 2011. *Mainstreaming the continuum approach to the management of plant genetic resources for food and agriculture through national strategy*. *Plant Genetic Resources: Characterization and Utilization* 10(1): 24-37.

⁴¹ CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 36.

⁴² CGRFA-13/11/10, paragraphes 6 à 8.

⁴³ Mécanismes déjà établis au Bhoutan, au Cambodge, au Guyana, en Indonésie, en Mongolie, au Myanmar et au Suriname et en cours d'établissement en Éthiopie, au Honduras et au Rwanda.

extrabudgétaires fournies par le Japon⁴⁴. Plus de 1 150 institutions publiques, organisations non gouvernementales et du secteur privé, y compris des organisations paysannes, ont fourni des informations pour alimenter les 73 mécanismes nationaux d'échange d'informations déjà mis en place. Le site hôte ou miroir, selon le cas, de ces mécanismes est le Mécanisme mondial d'échange d'informations sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial (WISM) qui, au cours des 24 derniers mois, a totalisé plus de 340 000 utilisateurs, à raison d'un million de pages téléchargées environ⁴⁵. Suite à l'ajout de deux nouvelles langues, l'interface des systèmes de suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial, autonomes et sur le web, est désormais accessible en 26 langues⁴⁶.

26. Un colloque international et une consultation régionale visant à faire le point sur les informations relatives aux RPGAA et les incidences et orientations futures dans ce domaine en Asie, ont eu lieu à Tsukuba (Japon) en octobre 2011^{47,48}. Suite à l'adoption du deuxième Plan d'action mondial et compte tenu du processus actuel de révision des indicateurs et du modèle de rapport pour le suivi de sa mise en œuvre, un atelier a été organisé à New Delhi en décembre 2011, en collaboration avec le Bureau national des ressources phytogénétiques (*National Bureau of Plant Genetic Resources*), en vue de recueillir des suggestions pour mettre à niveau le système des mécanismes nationaux d'échange d'informations, améliorer son utilité pour les conservateurs et les parties prenantes et en faciliter l'utilisation⁴⁹. Les résultats de cette consultation seront utilisés pour mettre au point une nouvelle version du système de suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial sur la base des indicateurs et du modèle de rapport qui seront examinés par le Groupe de travail au cours de la présente session⁵⁰. Compte tenu de la situation budgétaire actuelle, dans un premier temps cette nouvelle version ne sera publiée qu'en anglais et seulement lorsque les indicateurs et le modèle de rapport auront été approuvés par la Commission. D'autres ressources extrabudgétaires sont nécessaires pour assurer la couverture multilingue actuelle, améliorer les fonctionnalités graphiques pour l'analyse des données et permettre la migration des données vers les nouveaux indicateurs et modèle de rapport.

Mécanisme de facilitation

27. La Commission, à sa treizième session ordinaire, s'est félicitée des progrès accomplis dans le perfectionnement ultérieur du Mécanisme de facilitation et a reconnu le rôle important que celui-ci jouait dans la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial. Elle a insisté sur la nécessité de continuer à faire progresser le Mécanisme de facilitation, en collaboration avec le Traité international, et a appelé à mobiliser des ressources extrabudgétaires pour assurer la poursuite de ses activités après avoir examiné son perfectionnement ultérieur.

28. Depuis la dernière session de la Commission, des efforts ont été consacrés à la mise à jour du portail et à sa réorientation en vue de l'adoption du deuxième Plan d'action mondial, ainsi qu'au bon fonctionnement de la base de données du Mécanisme de facilitation sur les possibilités de financement. Un processus d'intégration du portail dans le WISM, visant à simplifier l'accès aux informations relatives au deuxième Plan d'action mondial et à en rationaliser l'acheminement, est en

⁴⁴ GCP/RAS/240/JPN: *Capacity Building and Regional Collaboration for Enhancing the Conservation and Sustainable Use of Plant Genetic Resources in Asia*.

⁴⁵ Rapport statistique de la FAO pour le site www.pgrfa.org (mai 2010 – avril 2012).

⁴⁶ Allemand; anglais; arabe; arménien; azéri; birman; chinois; espagnol; français; géorgien; indonésien; italien; khmer; laotien; malais; mongolien; néerlandais; norvégien; portugais; russe; serbe; slovaque; tchèque; thaï; turc; vietnamien. www.pgrfa.org

⁴⁷ *Moving forward: Status of Information on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture in Asia. Records of the Final National Focal Point Meeting under GCP/RAS/240/JPN*. 17 octobre 2011, Tsukuba, Ibaraki (Japon). FAO RAP 2012. <http://www.fao.org/docrep/015/an018e/an018e00.pdf>.

⁴⁸ *Plant Genetic Resources for Food and Agriculture in Asia and the Pacific: Impacts and future directions*. Actes d'un colloque tenu le 18 octobre 2011 à Tsukuba (Japon). FAO RAP-NIAS (2012) <http://www.fao.org/docrep/015/i2554e/i2554e00.pdf>

⁴⁹ CGRFA/WG-PGR-6/12/Inf.2, *Report of Workshop on the Updating and Improvement of NISM-GPA*. National Bureau of Plant Genetic Resources, New Delhi (Inde), 6-7 décembre 2011.

⁵⁰ CGRFA/WG-PGR-6/12/2 et CGRFA/WG-PGR-6/12/Inf.1.

cours actuellement. Pendant la période considérée, ces activités ont été financées exclusivement par des fonds du Programme ordinaire de la FAO.

IV. INDICATIONS QUE LE GROUPE DE TRAVAIL EST INVITÉ À DONNER

29. Le Groupe de travail souhaitera peut-être recommander à la Commission de demander instamment à la FAO de continuer d'aider les pays à renforcer leurs capacités aux fins de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial comme contribution essentielle à l'intensification durable des cultures, en particulier en collaboration avec le Traité international, les centres du GCRAI, les réseaux et d'autres partenaires internationaux, régionaux et nationaux concernés. Il souhaitera peut-être appeler à mobiliser des ressources extrabudgétaires pour assurer la diffusion et la mise en œuvre intégrale du deuxième Plan d'action mondial.

30. Le Groupe de travail souhaitera peut-être recommander que la Commission:

CONSERVATION *IN SITU* ET GESTION À LA FERME

- a) demande à la FAO de présenter à la Commission, à sa prochaine session, une feuille de route pour l'établissement d'un réseau mondial pour la conservation *in situ* et la gestion à la ferme des RPGAA, en collaboration avec le Traité international, les centres du GCRAI et d'autres réseaux et institutions compétents;
- b) invite les États Membres à participer à l'élaboration de la feuille de route pour l'établissement d'un réseau mondial, y compris par la fourniture de ressources extrabudgétaires visant à faciliter la participation des pays en développement;
- c) insiste sur l'importance de la constitution de réserves génétiques pour la conservation *in situ* des espèces sauvages apparentées prioritaires et demande à la FAO de fournir un appui technique dans ce domaine et d'indiquer aux donateurs quelles sont les ressources extrabudgétaires à fournir aux fins de la constitution de ces réserves;

CONSERVATION *EX SITU*

- d) confirme la nécessité d'un renforcement général des capacités et invite les donateurs à fournir des ressources suffisantes pour assurer la mise en œuvre des normes révisées applicables aux banques de gènes, en particulier dans les pays en développement;

UTILISATION DURABLE

- e) réaffirme l'importance d'un renforcement plus poussé des capacités dans les domaines de la sélection végétale et des systèmes semenciers, demande instamment à la FAO de poursuivre sa collaboration avec des partenaires à cet effet, y compris dans le cadre d'activités connexes, et invite les donateurs à continuer de fournir des ressources extrabudgétaires à l'appui de ces efforts;
- f) approuve le *Guide pour l'élaboration des politiques semencières nationales*, tel qu'il a été examiné par le Groupe de travail, et demande à la FAO d'en assurer une large diffusion dans toutes les langues officielles de l'Organisation;
- g) demande instamment à la FAO de continuer à soutenir les États Membres dans leurs efforts en vue d'une diversification généralisée des cultures et d'une utilisation accrue des plantes cultivées sous-exploitées;
- h) demande à la FAO de poursuivre ses efforts aux fins du renforcement des systèmes semenciers et de l'intégration des considérations relatives au changement climatique et des aspects connexes;

RENFORCEMENT DURABLE DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES ET HUMAINES

- i) demande à la FAO de continuer d'aider les États Membres à renforcer leurs capacités d'intervention dans les processus décisionnels liés à la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial, y compris par le biais des stratégies nationales;
- j) demande à la FAO d'élaborer un projet de directives pour l'élaboration des stratégies nationales relatives aux RPGAA et de le présenter au Groupe de travail, pour examen, à sa prochaine session;
- k) invite les États Membres à mettre en place des mécanismes nationaux d'échange d'informations ou à en poursuivre la mise à jour, en tenant compte des nouveaux indicateurs et du modèle de rapport établis pour le suivi du deuxième Plan d'action mondial;
- l) réaffirme la nécessité de renforcer la collaboration avec le Traité international pour faire en sorte que les mécanismes nationaux d'échange d'informations et le Mécanisme de facilitation puissent contribuer de manière efficace et économique au renforcement du Système mondial d'information; et
- m) appelle à mobiliser des ressources extrabudgétaires pour garantir la continuité de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial, y compris la mise à niveau du logiciel des mécanismes nationaux d'échange d'informations et la mise en application des indicateurs et du modèle de rapport établis pour le suivi du Plan d'action dans le plus grand nombre de pays possible.